Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260416-C_2026_04_16_07-DE

17 rue Raymonde Folgoas Guillou
CS 82035
29122 PONT L'ABBÉ CEDEX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Convoqué par lettre du 10 avril 2026, le conseil de communauté s'est réuni au siège à PONT-L'ABBÉ sous la présidence de Monsieur Stéphane LE DOARÉ, président sortant.

Le jeudi 16 avril 2026 à 18 h 00

Pour la séance d'installation de la nouvelle mandature
(ouverture de la séance par Marie-Claire DUPONT à 18 h 12)

Sont présents :

M. Stéphane LE DOARÉ, **réélu président à l'occasion de cette séance d'installation ;**

Mme Sonia BORDET, Mme Nathalie CARROT-TANNEAU, M. Éric JOUSSEAUME, M. Philippe KERAËL, M. David LE BERRE, M. Yannick LE MOIGNE, M. Christian LOUSSOUARN, Mme Nathalie PÉRON, M. Jean-Luc TANNEAU, **élus vice-président(e)s à l'occasion de cette séance d'installation ;**

Mme Valérie DRÉAU, **élue conseillère communautaire déléguée à l'occasion de cette séance d'installation ;**

M. Matthieu BEREHOUC **(Assesseur)**, M. Yves CANÉVET, Mme Christine CORFMAT, M. Sylvain COSNARD, Mme Sophie COSSEC, M. Pierrick COTTO, M. Ronan CRÉDOU, M. Stéphane DAOULAS, M. Gilles DELELIS, Mme Audrey DI MARINO, Mme Marie-Claire DUPONT **(Doyenne)**, Mme Victoire FOLGOAS, M. Pascal FRANCHET, Mme Murielle GUIZIOU, M. Yann HIRIART, Mme Marie-Pierre LAGADIC, M. Anthony LE BEC, M. Didier LE BLEIS, M. Loïc LE FUR, Mme Brigitte LE GALL-LE BERRE, M. Hervé LE TROADEC, Mme Laure LEFEUVRE, M. Jean-Daniel MAO, M. Gaétan MARBLÉ **(Assesseur)**, M. Johny MEUR, Mme Christel RIBEIRO, Mme Carole ROPERT, M. Jean SCEBALT, Mme Nelly STÉPHAN, Mme Audrey STRUILLOU, **conseiller(e)s communautaires.**

Absents excusés ayant donné pouvoir :

Mme Catherine LE FUR DEVINCK à M. Yannick LE MOIGNE
M. Daniel LE PRAT à Mme Nathalie CARROT TANNEAU
M. Laurent MOTREFF à M. Stéphane LE DOARÉ

Absents excusés :

M. Kévin CRENN

Assistent également à la réunion :

Mmes BÉDART, BRUGALAIS, CHARLOT, COTTEN, CUILLANDRE, GEFFROY, LEMÉE, LOC'H, LOUSSOUARN, MELON, ROPARS, MM. BARGAIN, BOURDON, DUBOURG, GAUTHIER, LANCRET, LE BERRE, MARTIN, MILIN, SANCHEZ, agents de la collectivité

Secrétaire de séance : M. Johny MEUR

Nombre de conseillers :

En exercice	45
Présents	41
Votants	44

Date de la convocation : 10 avril 2026
Date d'affichage : 10 avril 2026
Date d'expédition du rapport : 10 avril 2026

Envoyé en préfecture le 17/04/2026
Reçu en préfecture le 17/04/2026
Publié le
ID : 029-242900702-20260416-C_2026_04_16_07-DE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS BIGOUDEN SUD	
Conseil communautaire du 16 avril 2026	N° Acte : C-2026-04-16-07
Objet : Délégation du conseil au président	Classification : 5.4 – Délégation de fonctions

Afin de fluidifier le fonctionnement de la communauté de communes et alléger les ordres du jour soumis au conseil, il est proposé de déléguer au président un certain nombre d'attributions.

Ces dernières sont proposées et classées par thématique dans l'annexe jointe.

Il est à noter que cette délégation a été prise sur les mandats précédents de façon récurrente, elle est mise à jour à chaque mandature et en fonction des évolutions réglementaires et de services tout au long du mandat.

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 5211-2, 5211-10, et L. 2122-17 ;

Vu l'arrêté préfectoral du 20 avril 2025 portant modification des statuts de la CCPBS ;

Considérant que le conseil communautaire peut déléguer une partie de ses attributions au président ou au bureau, dans les conditions prévues par l'article L.5211-10 du Code général des collectivités territoriales ; à savoir à l'exception des domaines énumérées aux 7 alinéas dudit article ;

Considérant que le président rend compte à chaque réunion du conseil communautaire de l'exercice des attributions déléguées ;

Il est proposé au conseil communautaire de déléguer au président pour la durée de son mandat les attributions énumérées dans le document joint.

Le conseil communautaire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- délègue au président pour la durée de son mandat les attributions énumérées dans le tableau ci-annexé.
- autorise le président à les subdéléguer aux vice-présidents dans le cadre de leur arrêté de délégation.

Pour extrait conforme,

Le président,
Stéphane LE DOARÉ

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES PAYS BIGOUDEN SUD (Finistère)